

**Le 7 mars 2022, le Conseil d'Administration de VALDEVY
s'est réuni à l'Hôtel de Ville de VITRY-SUR-SEINE**

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE	X		
M	Shamime	ATTAR		X	M. LADIRE
M	Pierre	BELL-LLOCH		X	M. CHASTAGNAC
M	Pascal	BRAND	X		
Mme	Bianca	BRIENZA	X		
M	Serge	CAMIER		X	M. AGGOUNE
M	Jacky	CARON	X		
M	Noël	CELATI	X		
Mme	Véronique	CHALMANDRIER	X		
Mme	Liliane	CHARBONNIER	X		
M	Gilbert	CHASTAGNAC	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	Miguel	DONGUY	X		
M	François	DOUCET		X	Mme DELAHAIE
M	Pierre	GARZON		X	Mme BRIENZA
Mme	Marie	JAY	X		
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Jean-Luc	LAURENT	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	M. OMNES
Mme	Michèle	MATTESCO	X		
Mme	Dominique	MENDES	X		
Mme	Christine	MUSEUX	X		
Mme	Edith	PESCHEUX		X	Mme MENDES
M	Stéphane	RABUEL	X		
M	Jean	OMNES	X		

DÉLIBÉRATION N°15

Délégation de signature à Madame Charlotte OUGIER, Directrice générale adjointe de la direction qualité, innovation, communication et relations publiques.

Madame la Présidente expose :

- Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1^{er} février 2007 relative aux offices de l'habitat.
- Vu le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat.
- Vu l'article R421.18 du Code de la construction et de l'habitation relatif aux pouvoirs du Directeur Général.
- Vu la délibération n°2 du 30 septembre 2021 relative à la nomination de la Directrice Générale de l'Office.
- Considérant qu'il est nécessaire de ce fait de mettre en place de nouvelles délégations de signature pour le bon fonctionnement de l'Office à partir du 1^{er} janvier 2022.
- Considérant que la Directrice Générale peut déléguer sa signature avec l'accord du conseil d'administration notamment aux membres du personnel de l'office exerçant les fonctions de chef de service.
- Considérant que Madame Charlotte OUGIER qui exerce les fonctions de Directrice générale adjointe de la direction qualité, innovation, communication et relations publiques possède cette dernière qualité.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité la délégation de signature de Mme Charlotte OUGIER

Article 1 :

D'autoriser Madame Marianne PICARD, Directrice générale, à déléguer sa signature de manière permanente à Madame Charlotte OUGIER, Directrice générale adjointe de la direction qualité, innovation, communication et relations publiques dans la limite des attributions qui lui sont confiées.

Article 2 :

La délégation est donnée pour les actes suivants :

- Les courriers-types de fonctionnement de service (notes de service, notes aux locataires, notes et courriers au personnel de son service).
- Les courriers aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés.
- Les réponses aux courriers des locataires.
- Les commandes liées au fonctionnement, imprimerie, maquettes, frais de réception.
- Les courriers aux prestataires, demandes de devis et validation.
- Les relations et courriers aux partenaires (villes, EPT...).

Madame Charlotte OUGIER est autorisée à signer les actes préparatoires, de passation et d'exécution des marchés de type MAPA 1 et 2, relevant du périmètre de ses missions, tels que définis par le guide interne des achats.

Cette dernière est également autorisée à signer les actes préparatoires aux marchés de type MAPA 3 et 4 et des marchés s'inscrivant dans le cadre de procédures formalisées tels que définis par le guide interne des achats en vigueur au sein de VALDEVY, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution.

Dans ce cadre, Madame Charlotte OUGIER peut être suppléé pour les actes d'exécution inférieurs ou égaux à 2 000 € HT par le responsable de la communication, et le directeur de la qualité et de l'innovation. Cette suppléance devra être formalisée par écrit, nominative, et acceptée par lesdits responsable et directeur.

Article 3 :

La présente délégation de signature est consentie à titre personnel.

Article 4 :

Il entre dans les obligations de Madame Charlotte OUGIER de veiller, à l'occasion de l'exercice de sa délégation de signature, au respect des règles internes à VALDEVY, notamment en matière de dispositions réglementaires et légales en vigueur.

Madame Charlotte OUGIER a, outre l'obligation de veiller au respect de ces règles, celle de veiller à leur respect par l'ensemble de ses collaborateurs, par tous les actes susceptibles d'engager VALDEVY.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration